

**Stationnement des motos et scooters électriques (2-roues motorisés - 2RM)  
Prise de ticket virtuel gratuit sur les applications mobiles**

Depuis le 01/09/2022, le stationnement de surface est payant pour les motos et scooters.

Toutefois, les motos et scooters **électriques** bénéficient de la **gratuité** à 2 conditions cumulatives :

- le véhicule doit disposer d'un **abonnement** « 2RM électrique » : [www.paris.fr/pages/les-autres-offres-de-stationnement-2355#le-droit-de-stationnement-basse-emission-et-2rm-electrique](http://www.paris.fr/pages/les-autres-offres-de-stationnement-2355#le-droit-de-stationnement-basse-emission-et-2rm-electrique)
- Un **ticket quotidien gratuit** doit être pris via les applications mobiles(en ordre d'attribution du marché) :



✓ Paybyphone /



✓ Flowbird 0800 250 030



✓ Easypark tel. 09 77 55 99 90



✓ Indigo neo,

**Attention** : pour utiliser ces applications, le **consentement** à la transmission des données personnelles doit avoir été donné. Cela se fait généralement lors de la souscription de l'abonnement. Sinon, il est possible de l'activer en retournant dans le service numérique concerné :

Pour les particuliers : <https://twist3res-v2.paris.fr>

- Cliquer sur Suivre vos demandes
- Se connecter à son compte, en bas de la page d'historique des droits
- Autoriser la transmission des données personnelles

**Pour payer mon stationnement par une application mobile, je transmets mes données**



- J'autorise la transmission de mes données personnelles aux prestataires PayByPhone, ParkNow, Flowbird. Ainsi je peux payer mon stationnement résidentiel via une de ces applications mobiles avec mon smartphone.
- Je n'autorise pas la transmission de mes données personnelles aux prestataires PayByPhone, ParkNow, Flowbird. Je ne pourrai pas payer mon stationnement résidentiel via une de ces applications mobiles. Je pourrai payer seulement à l'horodateur.

Pour les professionnels : <https://guichetpro.paris.fr/crm/accueil.html>

- Rubrique Voirie, Demande de cartes de stationnement professionnel
- Se connecte à son compte
- Sur la page d'accueil, cliquer sur Modifier mes droits P'Mobiles

#### Rappels :

La prise de ticket gratuit pour les motos et scooters électriques est possible **uniquement** via les applis. Elle n'est pas proposée sur les horodateurs. En l'absence de prise du ticket gratuit, un Forfait Post-Stationnement (FPS) est établi : [www.paris.fr/fps](http://www.paris.fr/fps)

Les motos et scooters doivent stationner dans les **emplacements dédiés** ou dans la **bande de stationnement payant** (comme les voitures). En dehors de ces emplacements, une contravention est établie et assortie d'une demande d'enlèvement (mise en fourrière).





### 1<sup>ère</sup> connexion

Créer un compte ou utiliser un compte invité

Enregistrer le véhicule :

Menu général : **Paramètre** en haut à droite

Mon compte : **Gestion des véhicules**

Touche + : **Ajoutez un véhicule**

Saisir l'immatriculation \*

Type de véhicule : choisir **Scooter** ou **Moto**

### Prise du ticket

Avec géolocalisation : confirmer le code de localisation à appliquer

Sans géolocalisation : taper le code de l'arrondissement au format 750xx (Bois de Boulogne = 75021 ou de Vincennes = 75022)

Puis

Sélectionner le véhicule : vérifier l'immatriculation \* Le tarif gratuit adapté à la situation s'affiche « **2 roues électriques** »

Choisir la durée autorisée entre 1 jour (jusqu'à 20h)

Appuyer sur **Suivant**

Un ticket récapitulatif s'affiche

Appuyer sur **Stationnement**

Une confirmation apparaît : **le ticket est pris**

\* doit être **strictement** identique à celle mentionnée sur le certificat d'immatriculation pour permettre la prise en compte du ticket lors des contrôles. Sinon, un Forfait Post-Stationnement (FPS) est établi : [www.paris.fr/fps](http://www.paris.fr/fps)

Flowbird



flowbird.

<https://flowbird.fr/>

### 1<sup>ère</sup> connexion

Créer un compte

Enregistrer le véhicule :

En bas de la page d'accueil, choisir **Mon compte** puis **Véhicules**  
Utiliser **Ajouter** pour ajouter un nouveau véhicule

Dans **Ajouter** :

- Saisir l'immatriculation \*
- Dans **catégorie ou cas spécifique**, choisir « **Véhicule Électrique** » pour les titulaires du droit électrique.
- Appuyer sur **Sauver**

### Prise du ticket

En bas, onglet à gauche Parking

Avec géolocalisation : vérifier l'immatriculation \* Vérifier la localisation indiquée en sélectionnant la bulle orange sur le plan

Appuyer sur **Stationner ici**

Sans géolocalisation :

En bas à gauche dans **Code zone**, taper PARIS puis le code de l'arrondissement au format 750xx (Bois de Boulogne = 75021 ou de Vincennes = 75022)

Vérifier l'immatriculation \*

Puis

Choisir le tarif **Deux roues électrique**

Choisir la durée autorisée entre 1 jour (jusqu'à 20h) en utilisant la roue

Appuyer sur **Confirmer**

Un ticket récapitulatif apparaît

Appuyer sur **Acheter**

Une confirmation de transaction apparaît, **le ticket est pris**

\* doit être **strictement** conforme à celle mentionnée sur le certificat d'immatriculation pour permettre la prise en compte du ticket lors des contrôles. Sinon, un Forfait Post-Stationnement (FPS) est établi : [www.paris.fr/fps](http://www.paris.fr/fps)

**PARKNOW**

<https://fr.park-now.com>

PARKNOW ✓



**CETTE APPLICATION SERA DESACTIVEE A PARTIR LE 31/12/22 minuit.**

## 1<sup>ère</sup> connexion

Créer un compte

Enregistrer le véhicule :

En bas de la page d'accueil, choisir **Compte** puis **Véhicule(s)** Utiliser **Ajouter un nouveau véhicule**

Saisir l'immatriculation \*

## Prise du ticket

Avec géolocalisation : vérifier l'immatriculation\*

Appuyer sur P

Sans géolocalisation : taper le code de l'arrondissement au format 750xx (Bois de Boulogne = 75021 ou de Vincennes = 75022) ou l'adresse postale

Vérifier l'immatriculation \* Sélectionner **Démarrer stationnement**

Puis

Tous les tarifs de la zone s'affichent sans distinction de catégorie de véhicule : moto ou scooter / voiture / poids-lourd

Cocher le tarif **Deux roues motorisées électrique gratuit**

Sélectionner **Continuer**

Choisir la durée autorisée entre 1 jour (jusqu'à 20h) et 6 jours selon le profil, en utilisant la roue : déplacer le curseur de la durée (mise à jour automatique de la date / heure de fin)

Sur la droite, au-dessus de la roue, sélectionner **Terminé**

Un ticket récapitulatif s'affiche

Appuyer sur **Démarrer le stationnement**

Une confirmation apparaît : **le ticket est pris**

\* doit être **strictement** identique à celle mentionnée sur le certificat d'immatriculation pour permettre la prise en compte du ticket lors des contrôles. Sinon, un Forfait Post-Stationnement (FPS) est établi : [www.paris.fr/fps](http://www.paris.fr/fps)

EASYPARK



easypark

[L'application de stationnement la plus utilisée en Europe \(easypark.fr\)](https://easypark.fr)

### 1<sup>ère</sup> connexion

Créer un compte

Enregistrer le véhicule :

En haut à droite de la page d'accueil, choisir **Paramètre** puis **Véhicules** Utiliser **Ajouter un véhicule** pour ajouter un nouveau véhicule

Dans Ajouter :

- Saisir l'immatriculation \*
- Appuyer sur **Sauvegarder ce véhicule**

### Prise du ticket

Avec géolocalisation : Vérifier la localisation indiquée et sélectionner le code

Sans géolocalisation :

En haut à gauche dans **Adresse ou code zone**, taper le code de l'arrondissement au format 750xx (Bois de Boulogne = 75021 ou de Vincennes = 75022)

Puis

Tous les tarifs de la zone s'affichent sans distinction de catégorie de véhicule : moto ou scooter / voiture / poids-lourd

Choisir le tarif **Moto électrique**

Vérifier l'immatriculation

Choisir la durée autorisée entre 1 jour (jusqu'à 20h) en utilisant la roue Appuyer sur **Démarrer stationnement**

Une confirmation de transaction apparaît : **le ticket est pris**

\* doit être **strictement** conforme à celle mentionnée sur le certificat d'immatriculation pour permettre la prise en compte du ticket lors des contrôles. Sinon, un Forfait Post-Stationnement (FPS) est établi : [www.paris.fr/fps](http://www.paris.fr/fps)

INDIGO



INDIGO neo

[Indigo Neo | Votre parking plus vite, moins cher et sans effort](#)

### 1<sup>ère</sup> connexion

Créer un compte via Mon compte

Enregistrer le véhicule :

En bas de la page d'accueil, choisir **Mon compte** puis **Véhicules**  
Utiliser **Ajouter un véhicule** pour ajouter un nouveau véhicule

Dans **Ajouter** :

- Saisir l'immatriculation \*
- Appuyer sur **Valider**

### Prise du ticket

Soit le dernier ticket est affiché en haut, soit sélection Payer dans la rue

Avec géolocalisation : Vérifier la localisation indiquée

Vérifier l'immatriculation \*

Sans géolocalisation :

En haut dans **Où voulez-vous garer**, taper le code de l'arrondissement au format 750xx (Bois de Boulogne = 75021 ou de Vincennes = 75022) ou l'adresse  
Sélection la carte

Vérifier l'immatriculation \*

Puis

Choisir le tarif **Visiteur-2-roues motorisé électrique**

Choisir la durée autorisée entre 1 et 6 heures (par défaut c'est à jusqu'à 20h) **et 6 jours consécutifs selon le profil**, dans Sélectionner une durée

Appuyer sur **Démarrer stationnement**

Une confirmation de transaction apparaît : **le ticket est pris**

\* doit être **strictement** conforme à celle mentionnée sur le certificat d'immatriculation pour permettre la prise en compte du ticket lors des contrôles. Sinon, un Forfait Post-Stationnement (FPS) est établi : [www.paris.fr/fps](http://www.paris.fr/fps)